



Communiqué relatif aux astreintes supplémentaires

Mérignac, le 2 mars 2017

L'UNSA-ICNA a déposé un préavis de grève du lundi 6 mars au vendredi 10 mars.

A cette occasion, et dans le cadre du service minimum, le Service a décidé d'astreindre deux agents supplémentaires par équipe à demeurer en fonction, par rapport au chiffre habituel et concerté, tel que défini dans la note locale.

Ceci constitue une attaque brutale et intolérable du droit de grève des ICNA, qu'aucun élément de contexte ni national, ni international, ne peut justifier.

Nous dénonçons avec force cette tentative grossière de briser une grève et exigeons le retour au schéma d'astreintes prévu par les textes locaux en vigueur. Nous appelons les autres organisations syndicales du CRNA/SO à s'associer à notre démarche : la question du respect du droit de grève dépasse largement nos divergences d'appréciation sur les raisons derrière cette grève...

L'UNSA-ICNA appelle tous les ICNA du CRNA/SO à marquer leur désapprobation quant à cette attaque sur notre droit de grève.